

**Décret n° 98-382 du 9 novembre 1998  
portant nomination du préfet, inspecteur général de  
l'administration du territoire.**

***Le Président de la République***

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 009-90 du 6 septembre 1990 telle que modifiée par la loi n° 9-95 du 25 mars 1995 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 16-95 du 14 septembre 1995 portant organisation et fonctionnement des régions et des communes de plein exercice ;

Vu le décret n° 98-323 du 2 septembre 1998 portant attributions et organisation de l'inspection générale de l'administration du territoire ;

Vu le décret n° 98-324 du 2 septembre 1998 portant attributions et organisation du ministère de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration du territoire ;

Vu le décret n° 91-877 du 15 novembre 1991 déterminant le fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales et définissant les attributions des préfets, des sous-préfets, des chefs de postes de contrôle administratif et des chefs de villages ;

Vu le décret n° 95-182 du 20 septembre 1995 déterminant la composition des cabinets des commissaires du Gouvernement, des préfets des régions et des sous-préfets ;

Vu le décret n° 97-99 du 6 mai 1997 fixant le traitement mensuel des commissaires du Gouvernement, préfets de régions et des sous-préfets, chefs de districts ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 97-13 du 12 décembre 1997 portant organisation des intérimis des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

**DECRETE :**

**Article premier.-** Monsieur *Gaston OLOLO* est nommé préfet, inspecteur général de l'administration du territoire.

**Article 2.-** Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur *Gaston OLOLO*, sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 9 novembre 1998

*Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-*

Par le Président de la République,

Pour Le ministre de l'intérieur, de la sécurité  
et de l'administration du territoire, en mission,  
Le ministre du contrôle d'Etat,

*Gérard BITSINDOU*

Pour Le ministre des finances et du  
budget, en mission :  
Le ministre d'Etat chargé de la  
reconstruction et du développement  
urbain,

*Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-*